

Communiqué de presse

3 mars 2015 - N°04

SCOR Global Life conclut avec Sun Life le premier contrat de réassurance du risque de longévité du marché canadien

SCOR Global Life conclut un contrat de longévité avec Sun Life Assurance Company of Canada (Sun Life). Cette transaction, la première de ce type sur le marché canadien, couvre les prestations en cours des retraités affiliés au régime de retraite de Bell Canada (BCE Inc.). Le risque d'allongement de la durée de vie de ces affiliés est transféré du régime de retraite de BCE Inc. à Sun Life ainsi qu'à deux réassureurs. Les engagements associés représentent près de 5 milliards de dollars canadiens, soit l'un des contrats de longévité pour régime de retraite les plus importants jamais conclus à ce jour au niveau mondial. SCOR Global Life prend en charge une part importante de ce risque. La transaction prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Après les nombreux succès que SCOR Global Life a enregistrés sur le marché britannique et le contrat de longévité innovant conclu aux Pays-Bas en décembre 2013, cette transaction représente le premier contrat de longévité conclu par SCOR Global Life en Amérique du Nord.

SCOR Global Life entend doubler son volume d'affaires en longévité au cours du plan triennal « Optimal Dynamics ». Le contrat conclu ce jour constitue une étape importante dans ce sens.

Paolo De Martin, CEO de SCOR Global Life, déclare : « Cette transaction est importante par son envergure et le fait qu'il s'agit du premier contrat de longévité conclu au Canada. Pleinement conforme au plan stratégique « Optimal Dynamics » de SCOR, cette transaction démontre notre capacité à tirer parti de nos différents succès sur le marché britannique de la longévité pour apporter à un client canadien une solution adaptée. Cette opération illustre également la capacité de la nouvelle équipe Global Longevity créée au sein de SCOR Global Life à offrir à ses clients les meilleures solutions du marché en mettant à profit sa dimension globale ».

Contacts

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com



www.scor.com



@SCOR_SE

*

* *

Communiqué de presse

3 mars 2015 - N°04

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».